



Deux organisations syndicales ont décidé de signer le protocole d'accord qui marque le début de la négociation du texte qui va se substituer aux Conventions collectives.

En signant, SUD et la CFDT prennent la responsabilité de commencer une négociation sur les bases imposées par la direction.

Une négociation aussi vitale pour tous méritait que l'unité syndicale ne soit pas brisée par deux organisations syndicales qui apportent ainsi leur caution à la direction.

Douze mois de négociation sans moyens, c'est cadeau pour la direction !

Paris, le 23 septembre 2009